

Projet de note blanche - 31 août 2020

12 propositions pour une relance économique verte et solaire

Notre vision :

GreenYellow est aujourd'hui un acteur international reconnu de la transition énergétique par la production solaire en autoconsommation et injection réseau (+ 250 centrales dans le monde et 250 MWC de puissance installée), par son expertise de l'efficacité énergétique (+ 2 500 CPE dans le monde générant 77 millions d'euros d'économies par an), par son offre d'optimisation des contrats d'énergie et par sa capacité d'innovation (mobilité électrique, agrivoltaïsme, solaire flottant, solutions DATA de suivi de performance énergétique).

Dans un contexte économique, politique et écologique inédit, au sortir du confinement lié à la Covid-19, de la Convention citoyenne pour le climat et dans le cadre des discussions autour du Plan de relance du Gouvernement, GreenYellow, fort de 15 ans d'expérience, souhaite s'associer aux travaux en formulant des propositions pour accélérer la transition énergétique tout en créant les conditions d'une relance et d'une croissance économique à court, moyen et long-terme, au bénéfice des entreprises et des territoires français.

A travers des mesures simples, efficaces et faciles à mettre en œuvre et mesurables, qui ont peu d'impact budgétaire mais beaucoup sur le développement du nombre de projets futurs et sur la sécurisation énergétique de la France, GreenYellow propose 4 axes prioritaires :

- **Débloquer les financements pour accélérer les investissements verts ;**
- **Démocratiser le solaire décentralisé en levant les barrières à son développement ;**
- **Accélérer la transition énergétique des collectivités locales et du secteur public et parapublic ;**
- **Faire de la filière solaire un réel levier de créations d'emplois en France.**

1. **Débloquer les financements pour accélérer les investissements verts**

a) Mettre en place des PGE verts

Le risque de contrepartie porté par les investisseurs et les financeurs est l'un des principaux freins à la massification des investissements privés dans la transition énergétique. Afin de pallier cet obstacle, et s'inspirant de l'efficacité du mécanisme des PGE mis en place par le gouvernement au sortir de la crise COVID, GreenYellow propose de créer un mécanisme de « PGE Vert » octroyant une garantie d'Etat pour les prêts liés aux investissements dans des projets visant à réduire la consommation énergétique ou l'empreinte carbone des entreprises, tous secteurs d'activité confondus.

Afin de garantir l'efficacité économique et écologique d'un tel mécanisme, GreenYellow propose de conditionner l'octroi de ces PGE Verts à la mise en œuvre d'un plan de transition chiffré comportant un engagement de résultat et un suivi de la part des porteurs de projets.

b) Aller plus loin avec le suramortissement fiscal :

Afin d'inciter les entreprises de toutes tailles à investir massivement dans des projets de réduction de la consommation énergétique, il est nécessaire de les orienter vers des investissements efficaces énergétiquement. Pour cela, GreenYellow propose de mettre en place, pour toutes les entreprises imposables à l'IS, une mesure de suramortissement exceptionnel de 40% en faveur des investissements dans les équipements et biens permettant de réduire la consommation énergétique.

Reprenant les principes du suramortissement en faveur de l'investissement productif introduit par la loi de finances rectificatives de 2016 ou encore en faveur de l'investissement dans la transformation numérique et la robotisation actuellement en vigueur pour les PME, GreenYellow propose de définir pour cela une liste d'équipements éligibles - ayant un impact significatif sur les consommations finales d'énergie.

c) Créer les conditions économiques et matérielles pour opérer le virage vers la mobilité électrique individuelle :

GreenYellow considère que les premières lignes du plan de relance de l'industrie automobile, axé sur le développement de la mobilité électrique, vont dans le bon sens.

Au-delà des primes et bonus annoncés par le Gouvernement, GreenYellow propose d'encourager encore davantage l'achat de véhicules électriques par un financement par les CEE (certificats d'économie d'énergie). A l'instar du programme CEE Advenir qui contribue au financement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, un programme CEE soutiendrait l'acquisition de véhicules électriques. Ces actions complémentaires favoriseraient l'essor et l'accessibilité par tous à la mobilité électrique.

Afin d'accélérer l'installation de bornes électriques de recharges sur tout le territoire, GreenYellow recommande également de Flécher des prêts Bpifrance ou des PGE (sur des durées longues, à taux d'intérêt limité) en direction des sociétés d'infrastructures qui installent des bornes.

d) Bonifier les CEE qui font appel à l'énergie verte et locale (issue de l'autoconsommation) :

Les CEE sont un mécanisme connu des entreprises qui l'utilisent pour les solutions d'efficacité énergétique, qui pourrait être optimisé en intégrant la production d'énergie solaire, afin de valoriser le recours à cette énergie verte et locale.

GreenYellow propose que cette bonification reprenne le même schéma que celui mis en place pour le CPE (Contrat de performance énergétique) et soit cumulable avec les autres bonifications.

Pour toutes les actions d'efficacité énergétique qu'il entreprendrait et qui seraient éligibles aux CEE, un bénéficiaire dont une partie de l'énergie consommée serait produite en autoconsommation, pourrait voir l'opération d'économie d'énergie bonifiée comme suit :

- Durée résiduelle du contrat d'autoconsommation >10 ans : $1 + X * E$
- Durée résiduelle du contrat d'autoconsommation < 10 ans : $1 + Y * E$
- Avec :
 - E la part de la consommation totale du site couverte par l'autoconsommation
 - X et Y les facteurs de bonification avec $X > Y$

2. Donner au secteur public et parapublic les moyens d'accélérer sa transition énergétique

a) Faciliter et encourager l'évaluation du potentiel solaire et de la performance énergétique ; encourager le développement des sources locales de valeur

- Dématérialiser les procédures et simplifier les règles administratives ;
- Exonérer les collectivités des études d'impact – gain de temps d'au moins 1 mois ;
- Libéraliser le recours à des critères écologiques pour la sélection des offres, pour en mieux prendre en compte les exigences écologiques ;
- Faciliter le recours à l'échelon local, les circuits courts, les acteurs locaux et l'origine des produits (énergétiques notamment, pour le développement des énergies vertes notamment), comme critères de sélection des offres ;
- Définir et mieux intégrer l'innovation dans la commande publique ;
- Permettre, à l'image des CPE, le développement de clausiers types adaptés aux projets écologiques (volumes, durée, financement, etc.).

b) Encourager l'investissement public

- Faciliter le tiers investissement et les sociétés de projets dans la commande publique, au-delà des cas dérogatoires existant, pour faciliter le financement et le développement des projets énergétiques ;
- Assouplir les conditions de l'expérimentation ;
- Elargir le périmètre de terrains éligibles ;
- Encourager la mutualisation entre collectivités sur des programmes de rénovation énergétique autour des CEE ;
- Relever la valeur haute des appels d'offres en autoconsommation : Maximiser les bénéfices de l'autoconsommation en permettant des installations jusqu'à 5MWc si la production est consommée à plus de 90% *Pour une fiscalité incitative* ;
- Développer une fiscalité énergétique réellement plus incitative. Par ex : appliquer l'exonération partielle de CSPE sur les projets de communautés d'énergie ;
- Faciliter l'échange de services énergétiques au niveau local. Par ex : cession à titre gratuit du surplus de son énergie pour une flexibilité accrue et un équilibre garanti au niveau local entre les productions et la consommation d'énergie) ;
- Garantir le prix de la production solaire en autoconsommation (dans le cas de défaut). Si la contrepartie fait défaut l'état s'engage à racheter la production au dernier prix marché connu jusqu'à la fin de la période contractuelle initiale ;
- Créer un système d'« AMI vert ».

c) Simplifier le dispositif d'Injection Réseau

- Remonter le seuil du guichet ouvert à 550 KWc ou 1 MWc afin de simplifier le développement de petits projets et accélérer sur la PPE. Bénéfice temps : entre 3 et 6 mois ;
- Augmenter les volumes alloués en injection réseau aux prochains AO CRE sur les zones non interconnectées afin de rendre ces zones de plus en plus indépendantes énergétiquement de manière rapide ;
- Permettre les contrats gré à gré pour du foncier dégradé (site pollué, ancienne décharge...) appartenant aux communes et de moins de 30 000 m². Cela permettra de redonner un caractère vertueux à des parcelles/bâtiments non utile à la communauté ;
- Créer une famille **Agri voltaïque** dans les AO de la CRE (futur AO PPE) afin de faciliter l'implantation, justifiée et bénéfique à l'activité principale agricole, de centrales solaires en Zone A des PLU (obtention de PC). Cela permettra l'atteinte des objectifs PPE au niveau national et donnera aux collectivités de la flexibilité mais aussi un moyen de participer à l'effort économique en faveur de la profession agricole en leur permettant de diversifier leurs sources de revenu.

3. Faire de la filière solaire un réel levier de création d'emplois en France

En 2018, les énergies renouvelables ont permis d'employer **11 millions de personnes** à travers le monde. Un chiffre en augmentation de 6,80% par rapport à l'année précédente soit près de 700 000 emplois nets de nouveaux. **La filière du photovoltaïque** est de loin la filière qui génère le plus d'emplois. En effet, elle représente **1/3 des personnes embauchées** dans les EnR et dans le monde. En France en suivant la trajectoire de la PPE, le développement des énergies renouvelables ferait passer le nombre d'ETP total de 152 000 à 236 000 entre 2019 et 2028. Elle prévoit aussi que 21 milliards d'euros de valeur ajoutée brute en France soit créé d'ici 2028. Soit 10% de la VA produite actuellement par le secteur industriel.

Les emplois induits concerneront notamment la maintenance-exploitation (35 à 40 %), l'installation et ingénierie (25 à 30 %) ainsi que la fabrication et l'assemblage des équipements (15 %).

Le Plan de relance et l'accélération de la transition écologique devrait tirer ces chiffres vers le haut et favoriser la création d'emplois, en particulier pour les nouveaux entrants sur le marché du travail.

a) *Instaurer un système d'exonération de charges sociales sur les emplois «verts» pour les jeunes de moins de 25 ans, pendant 3 ans*

b) *Encourager les nouveaux métiers de la transition énergétique*

Ex: le **conseiller énergie** ou chargé de mission énergie dont la vocation est d'accompagner, d'orienter les collectivités locales, les administrations, les entreprises dans la conception et la préparation de leurs stratégies énergétiques ; **l'Energy manager**: fonction opérationnelle

d'amélioration de process, d'achat...dans un but d'optimisation des consommations énergétiques (industrie, grande distribution, bureaux, administration, habitat collectif...)

c) *Création d'une filière de formation courte certifiante sur le montage, l'installation, la maintenance et l'exploitation des centrales solaires et en particulier dans les DOM*

d) *Encourager la convergence transition énergétique / transition numérique*

La Transition Énergétique ne peut être considérée comme une transformation isolée. L'une impacte l'autre et réciproquement, en termes de technologies, d'usages, d'organisation de travail, de solutions aux grands problèmes de notre époque. Le numérique met de l'intelligence dans toutes les fonctions et informations utiles à la TE: modélisation, conception, production, échanges numériques, capteurs, objets connectés, simulation et impression 3D...

e) *Développer les formations de proximité pour les TPE*

Un des enjeux de la transition énergétique réside dans la sensibilisation et l'appropriation par les petites entreprises de la question énergétique.